



Association des Sculpteurs de Saint-Eustache

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Date de la réunion : 29 août 2024

Emplacement de la réunion : Pavillon Jean-Olivier Chénier

Étaient présents :

Henri-Paul Biron, Président

Karen Laurin, Secrétaire

Jean Matteau, Vice-Président

Yvan Picard, Directeur des projets

Michel Mailhot, Trésorier

Membres inscrits sur la feuille de présences jointe

Début de la réunion : 19h04

1) Ouverture de l'Assemblée générale

2) Lecture et adoption de l'Ordre du jour

Le président Henri-Paul Biron procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter le point *État des cours* après les *États financiers*. L'ordre du jour est approuvé avec la modification.

- * Proposée par : Suzelle Fortin
- * Appuyée par : Christiane Asselin

3) Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale

La secrétaire Karen Laurin procède à la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale. L'Assemblée n'a aucune modification à proposer et approuve le document

- * Proposée par : Robert Lespérance
- * Appuyée par : Jean Dufour

4) Mot du président

Le président Henri-Paul Biron prend la parole. Il souligne d'abord le fait que l'*Association* va pouvoir réintégrer son local pour la session de septembre.

Puis, il confirme que François Labelle est officiellement le nouvel enseignant de l'*Association* et qu'il prendra en charge le cours du jeudi soir ainsi que le nouveau volet d'initiation à la sculpture qui se donnera en partenariat avec la Ville de Saint-Eustache les samedis matin.

Ensuite, il survole l'état des cours, des finances et des projets collectifs qui seront détaillés plus tard dans la réunion par les autres membres du conseil.

Enfin, il termine en invitant les membres à se présenter au Festival de la Galette pour participer au projet collectif en cours

Il passe ensuite la parole au trésorier pour le bilan final des États financiers 2023-2024.

5) Lecture des États financiers

Le trésorier Michel Mailhot détaille le bilan final des États financiers pour l'année fiscale 2023-2024 couvrant du 28 avril 2023 au 30 avril 2024.

La parole est donnée aux membres pour que le trésorier réponde à leurs questions.

Question #1 : Combien il reste de dépenses à passer.

Réponse : Environ 800\$

Question #2 : Est-ce que le conseil peut expliquer les prix du souper de fin d'année qui constituent une grande dépense selon les membres?

Le conseil explique que ce retour aux membres en prix de participation à l'événement d'une valeur plus élevée que de coutume était principalement pour compenser pour les années où il a été impossible de fournir de prix. Le but de l'association n'étant pas de faire du profit le conseil a jugé bon de redonner aux membres une partie de l'argent économisé par l'*Association* sous une forme qui remercie en même temps les membres qui s'impliquent à ses activités.

L'Assemblée pense que ce serait mieux de remettre aux membres en payant pour de la nourriture/des biens utilisables lors de événements ou des objets qui restent à l'Association plutôt que par des tirages en argent au cours d'un événement, surtout d'une aussi grande valeur. Le conseil va prendre en compte cette suggestion lors de la planification des prochains événements.

Fin des questions. L'approbation des États financiers est demandée.

* Proposée par : Jean Matteau

* Appuyée par : André Dahmé

6) État des cours

La parole est donné au vice-président Jean-Matteau pour parler de l'état des cours. Au moment de l'Assemblée Générale, 75 élèves sur une capacité de 78 sont inscrits aux ateliers dirigés en sculpture.

Un nouveau tour à bois est installé, portant le nombre maximum d'élèves pour le cours de tour à bois à 4 par cours pour un maximum de 12 élèves en combinant les 3 plages offertes. Il y a 7 élèves inscrits à un cours de tour à bois cette session.

Le tableau ci-joint détaille le remplissage des différentes plages de cours au 29 août 2024.

Jour	PM Sculpture	PM Tour à bois	Soir Sculpture	Soir Tour à bois
Lundi	10/12		Plein (12/12)	
Mardi	Plein (12/12)	3/4	11/12	2/4
Mercredi	11/12		Plein (12/12)	2/4
Jeudi	Plein (12/12)		7/6	
Initiation (samedi)	Les 6 places offertes sont comblées			

Cours d'initiation à la sculpture en partenariat avec la Ville de Saint-Eustache

Certains des membres de l'assemblée ne sont pas au courant des cours d'initiation à la sculpture maintenant offerts par *L'Association* alors le conseil explique ce dont il s'agit. *L'Association des Sculpteurs de Saint-Eustache* va offrir dès septembre des cours d'initiation à la sculpture à des résidents de Saint-Eustache qui se sont inscrits à l'activité via la Ville. Dans ce partenariat, la Ville de Saint-Eustache, annonce l'activité, trouve les élèves et collecte les coûts d'inscription à transmettre à *L'Association* qui se charge de fournir les cours et le matériel. Il s'agit de cours de 2 heures qui se donneront les samedis de 9h30 à 11h30 pour une durée de huit semaines consécutives. Ces cours seront donnés par François Labelle et permettront d'aller chercher d'avantage d'élèves résidant à Saint-Eustache en proposant aux participants de rejoindre *L'Association* s'ils le désirent après la fin de leur initiation.

Question de la ville de résidence des membres

Le conseil mentionne s'être heurté à un débat avec des représentants de la Ville de Saint-Eustache concernant la ville de résidence des membres. Il y a des éléments nébuleux concernant le type de partenariat de l'Association avec la ville de Saint-Eustache affectant le pourcentage des membres devant être résident de Saint-Eustache afin de le maintenir. Certains types de partenariat exigent qu'au moins 50% + 1 des membres de l'organisme soient des résidents de la Ville de Saint-Eustache, ce qui pourrait nécessiter des ajustements de la part de l'Association. Au moment de la réunion, seulement 38% des élèves inscrits sont résidents de Saint-Eustache. Le conseil expose la situation et écoute les opinions des membres à ce sujet afin de nourrir les futures conversations avec les représentants de la Ville.

Un membre de l'Assemblée propose d'augmenter le coût des cartes de membre pour les non-résidents, ce qui pourrait être envisagé. Par contre, considérant l'implication important de nombreux membres non-résidents, le conseil est d'avis que ce ne serait pas bien les remercier de leur implication.

Yvan Picard complète en mentionnant que les projets collectifs offerts à la Ville de Saint-Eustache, à eux seuls, sont d'une valeur moyenne estimée de 10 000\$. Il est connu que des membres résidant dans plusieurs municipalités autres que Saint-Eustache joignent leurs forces pour la réalisation desdits projets.

Le conseil va prendre en compte tous ces éléments lors des discussions ultérieures avec la Ville de Saint-Eustache à ce sujet.

7) Projets collectifs

La parole est donnée au directeur des projets Yvan Picard pour exposer l'état des différents projets collectifs.

Il y a 3 projets à compléter.

1^{er} projet : Côtés du piano

Il reste un panneau à peindre et un oiseau à ajouter.

2^e projet : Pièce pour le chalet René Chartrand

Le projet est presque complété. Il manque 1 pièce à finir de sculpter. La peinture est presque terminée pour le reste des pièces. On pourra ensuite assembler le tout en vue de remettre le projet à la Ville.

3^e projet : Pièce pour le futur chalet du parc nature

Il s'agit du nouveau projet qui a été entamé à la Fête nationale ou le travail a bien progressé. Des 16 morceaux sous forme de casse-tête, plusieurs ont été travaillés bien qu'il en reste de nombreux non touchés. Les membres qui se présenteront lors du *Festival de la galette* pourront progresser dans la réalisation de cette pièce. Des ateliers seront planifiés après le festival pour avancer les différents projets.

Concernant le nouveau projet, on demande aux membres d'inscrire leur nom au verso des pièces qu'ils travaillent afin de montrer l'implication nombreuse des membres aux œuvres collectives.

8) Activités à venir

Début de la session d'automne : 9 septembre

La session d'automne commence le 9 septembre 2024.

Cours d'affutage

Concernant les ateliers d'affutage qui ont été demandés par les membres et pour lesquels le conseil a une liste de membres intéressés, le conseil pourra de nouveau envisager le projet maintenant que l'Association a retrouvé son local habituel.

Le Conseil demande aux membres s'ils préfèrent avoir les ateliers les après-midis dès que le conseil peut les donner ou attendre en novembre (soit après les cours d'initiation) pour que les ateliers puissent se donner le matin.

Les membres présents préfèrent que les ateliers se donnent en après-midi.

Festival de la Galette (14 & 15 septembre)

Le site sera ouvert de 10h00 à 17h00.

L'Association aura 2 chapiteaux, 3 tables, 10 chaises. Henri-Paul a poussé pour que l'Association ait des planchers en cas de pluie.

L'organisation ferme le site aux véhicules dès 8h00 alors il faudra être là à 7h00 avec le matériel pour procéder à l'installation. Le démontage pourra se faire dès 17h00, moment où les véhicules seront permis sur le site.

Souper de Noël

Puisqu'il y a désormais un cours le jeudi soir, le souper de Noël aura lieu le vendredi 13 décembre à 18h00 afin de nous assurer de ne pas le donner un soir de cours au cas où il y ait des cours à reprendre.

Début de la session d'hiver

La session d'hiver débutera le 6 janvier 2025.

9) Varia

Achat d'outils d'affutage

Jean Matteau (avec l'appui de Michel Mailhot) propose à l'Assemblée l'achat d'un outil pour aider à l'affutage des gouges.

Selon son expérience, une des raisons pour lesquelles plusieurs nouveaux élèves ne restent pas avec l'association est parce que les gouges ne coupent pas bien. Il propose donc à l'Assemblée de faire l'achat d'un outil pour aider à remettre en état les gouges abimées. Michel et Jean ont effectué des recherches et ont isolé un outil qui conviendrait à l'Association. Ils proposent de remettre les gouges en bon état et de former des gens pour utiliser la machine en question et ses accessoires.

Le conseil demande donc l'approbation de l'Assemblée pour débloquer un budget de 2000\$ afin d'acheter la machine en question avec les accessoires et adaptateurs nécessaires pour les différents types d'outils de l'Association.

Le vote est demandé. L'Assemblée approuve à l'unanimité l'achat de l'outil d'affutage tel que soumis par Jean et Michel.

Un membre demande si le cours d'aiguisage est la même chose que la formation pour l'utilisation de la machine. Il s'agit de deux choses différentes. La machine va servir à remettre en état les outils largement abîmés, notamment ceux qui ont été fendus à la suite d'un cognement. Le cours abordé au point 8 a pour objet d'enseigner aux membres l'entretien de base de leurs gouges pour un usage de tous les jours. Il y a des techniques à apprendre avant de pouvoir utiliser la machine en question.

Sharepoint

La secrétaire Karen Laurin explique à l'Assemblée le besoin d'un nouveau système afin de permettre au conseil de gérer les documents de l'Association. Elle explique la nécessité pour le conseil d'échanger des documents et, avec les nouvelles technologies, d'archiver des versions électroniques des documents pour faciliter sa tâche. Malheureusement, avec les nouvelles normes de double identification, le système google drive utilisé par le conseil nécessite l'approbation de Karen à chaque fois qu'un autre membre du conseil désire avoir accès aux documents, ce qui rend le travail du conseil très complexe.

Une autre alternative, le système Sharepoint de Microsoft, est envisagé pour remplacer l'ancien système. Ce système, compatible avec les autres outils Microsoft (Excel, Word, etc.), permettrait à chaque membre du conseil de se double identifier lui-même/elle-même et viens avec d'autres outils qui pourraient être utiles pour le conseil.

Microsoft offre une subvention pour les organismes qui permettrait d'obtenir le produit gratuitement si *L'Association* est admissible. Cependant, l'admissibilité n'est pas garantie. Les coûts du produit se situent entre 246,00\$ + tx et 486,00\$ +tx par année en fonction des rabais admissibles. Le conseil demande donc à l'Assemblée, partant du principe que toutes les mesures seront prises pour réduire le coût au maximum, si elle approuve l'acquisition du produit pour un coût allant jusqu'à un maximum de 486,00\$ par année.

Après la mention par un membre de l'assemblée qu'améliorer le système informatique est un besoin pour le bon fonctionnement de l'organisme et que le produit proposé semble décent, le vote est demandé. Le budget est approuvé à l'unanimité selon les conditions mentionnées pour l'acquisition de Sharepoint pour *L'Association*.

Dans le cas d'une inadmissibilité à la subvention, un membre suggère de vérifier avec la ville s'ils ont accès à des licences qui seraient disponibles pour ses organismes.

Équipe webmestre

Le conseil relance le dossier de l'équipe webmestre servant à l'administration du site web de *L'Association* pour confirmer s'il y a de nouvelles personnes qui désirent s'y joindre. Il n'y a pas de nouveaux volontaires. Jean explique qu'il est en démarches pour apprendre comment faire des modifications sur le site et s'assurer que l'équipe webmestre l'apprenne aussi.

Équipe photo pour exposition

Karen propose de préparer une clé USB avec des photos des différents événements de *L'Association* qu'il sera possible de connecter à un écran lors des expositions afin de montrer aux visiteurs les activités ses activités.

Elle demande aux membres si certains se porteraient volontaires pour prendre en charge la collecte des photos et le montage de la clé pour le conseil. François Bouchard se propose. Un courriel sera envoyé par le conseil pour demander aux membres de partager les photos qu'ils auraient chez eux.

Questions des membres

La parole est donnée aux membres pour que le Conseil réponde à leurs questions.

Contacteur les membres

Un membre explique sa difficulté à contacter quelqu'un pour communiquer un problème. Karen explique la feuille avec les coordonnées des membres du conseil et des professeurs qui est affichée sur le babillard au local. On lui fait part qu'elle doit être mise à jour. Il n'est pas nécessaire pour les membres d'avoir les coordonnées des autres membres à moins que ceux-ci aient partagé eux-mêmes l'information.

Introduction aux nouveaux membres

Il demandé aux membres du conseil d'administration de se présenter pour les nouveaux membres et d'introduire les professeurs.

Envoi de documents avant l'Assemblée générale

Un membre de l'Assemblée mentionne qu'il serait une bonne idée pour le conseil d'envoyer le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que les États financiers par courriel avec l'invitation à l'Assemblée.

Le conseil va prendre la proposition en note.

Remplacement du frigo

Un membre demande si le réfrigérateur a été remplacé. Le conseil confirme qu'il l'a été.

10) Levée de l'Assemblée

La levée de l'Assemblée est demandée.

- * Proposée par : Roger Chamberland
- * Appuyée par : Henri-Paul Biron

Fin de la réunion : 20h33

À discuter à la prochaine AG :

Procès-verbal approuvé par les membres à l'Assemblée Générale du : _____

Confirmé par : _____, Président(e)

Signature :